

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-563 DU 12 DECEMBRE 2007

Chargeant **Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI**,
Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière
et de la Lutte contre l'Erosion Côtière de l'intérim de Monsieur
Goundé Désiré ADADJA, Ministre Délégué auprès du Président
de la République Chargé de la Communication et des
Technologies de l'Information et de la Communication, pour
la période du 11 au 14 décembre 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 2007-562 du 07 décembre 2007 chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 07 décembre 2007.

DECRETE

Article 1^{er} : Pour la période du mardi 11 au vendredi 14 décembre 2007, Monsieur François Gbènoukpo NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication, des Technologies de l'Information et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Goundé Désiré ADADJA.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 décembre 2007

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent
Le Ministre d'Etat Chargé de la Défense
Nationale assurant l'intérim



Issifou KOGUI N'DOURO

Ampliations : PR : 6 – SGG 2 – AN : 2 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MDCCNT/PR : 4 Autres Ministères : 26
– Départements : 12 – JORB : 1